



Comparaison des données des déclarations au titre des aides de la PAC et du Recensement agricole pour la campagne 2010



La comparaison des superficies issues du recensement agricole 2010 avec les surfaces déclarées à la PAC en 2010 montre une très bonne correspondance s'agissant des céréales, des oléagineux et des protéagineux.

Pour les cultures légumières, les vergers et les surfaces viticoles, des écarts importants apparaissent car les données de la PAC ne sont pas exhaustives.

Ecart entre les surfaces des déclarations PAC 2010
et les surfaces du recensement Agricole 2010

Cultures	RA 2010	PAC 2010	Ecart PAC - RA (ha)	Ecart (%)
Blé tendre	667 307	666 416	-891	-0,1
Blé dur	129 382	129 418	37	0,0
Orge d'hiver	174 495	174 125	-370	-0,2
Orge de printemps	57 394	58 535	1 141	2,0
Seigle	7 666	7 557	-109	-1,4
Sorgho	4 273	4 556	283	6,6
Triticale	27 379	27 038	-341	-1,2
Céréales à paille	1 067 896	1 067 645	-250	0,0
Maïs grain	115 553	118 008	2 455	2,1
Maïs ensilage	32 979	27 907	-5 071	-15,4
Ensemble maïs	148 531	145 916	-2 616	-1,8
Colza	307 690	300 719	-6 971	-2,3
Tournesol	84 995	83 424	-1 571	-1,8
Ensemble oléagineux	392 685	384 143	-8 542	-2,2
Pois protéagineux	42 215	43 401	1 186	2,8
Féveroles	6 870	6 166	-703	-10,2
Ensemble protéagineux	49 085	49 567	483	1,0
Betterave industrielle	28 369	27 558	-811	-2,9
Lentilles	3 466	3 361	-105	-3,0
Légumes de plein champ	10 084	3 389	-6 695	-66,4
Pommes de terre	10 489	545	-9 944	-94,8
Vergers	5 870	2 105	-3 765	-64,1
Vignes	21 769	9 918	-11 852	-54,4

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010, ASP - fichiers PAC

Une bonne représentativité des données PAC pour les céréales, oléagineux et protéagineux

La comparaison des chiffres de la PAC et du Recensement agricole pour la campagne 2009-2010 montre une similarité entre les deux sources pour les céréales à paille. La différence de 250 hectares est quasiment nulle, moins de 0,03 %.

Pour les types de blé, le blé tendre est très légèrement sous-estimé à la PAC à l'inverse du blé dur. Cela peut s'expliquer par certaines déclarations PAC renseignant improprement les blés.

Pour le maïs, les surfaces déclarées étant celles occupées par cette culture au 15 mai, la distinction précise entre le grain et l'ensilage est difficile ; la destination finale n'est pas connue à cette date pour certains systèmes de production.

Pour les oléagineux, la différence sur le colza (2,3 %) peut s'expliquer par une certaine imprécision des données issues de la PAC s'agissant du colza de printemps.

Les données de la PAC ne sont pas exhaustives pour les cultures légumières, les vergers et les surfaces viticoles. Respectivement seules 34 %, 36 % et 45 % des surfaces enregistrées lors du recensement agricole ont été déclarées à la PAC 2010. Ces cultures n'ont historiquement pas participé à la dotation initiale en DPU du portefeuille des exploitants. Elles n'ouvrent droit à l'activation de DPU que depuis la réforme du bilan de santé de la PAC en 2010. Ainsi certains agriculteurs, n'ayant pas de DPU à activer, ne remplissent pas de déclaration PAC.

En 2010, 25 080 exploitations ont été recensées dans la région alors que seulement 20 996 déclarations de surfaces ont été déposées.

Méthodologie

La déclaration PAC 2010

Les droits à paiement unique (DPU) ainsi que les aides liées aux productions végétales sont versés, en fonction du type d'aide demandé, sur la base des surfaces agricoles détenues au 15 mai 2010. Celles-ci figurent sur les formulaires de déclaration PAC dit 'S2 jaune' et localisées sur le registre parcellaire graphique. Sont déclarées et localisées toutes les parcelles agricoles cultivées ou gelées à la disposition du demandeur, même si elles ne permettent pas de bénéficier d'aides.

Pour chaque hectare de surface agricole déclaré, un DPU normal peut être activé. Depuis 2010, tous les couverts des surfaces agricoles sont rendus admissibles pour l'activation des DPU normaux, à l'exception des forêts et des terres affectées à un usage non agricole. Certaines parcelles gelées permettent également d'activer des DPU. Ces surfaces agricoles, qu'elles soient en culture, en prairies ou en gel, doivent être entretenues conformément aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

En 2010, de nombreuses aides, dont l'aide aux grandes cultures, ont été découplées, c'est-à-dire qu'elles ont été supprimées et que les montants correspondants ont été intégrés, le cas échéant, dans le portefeuille de DPU des agriculteurs. La valeur cumulée des DPU activés constitue le montant de l'aide découplée hors modulation.

Le recensement agricole 2010

Le recensement agricole est l'enquête statistique de référence sur le monde agricole. D'envergure nationale, elle s'intéresse à tous les aspects de l'activité agricole et tous les types d'agriculture, hormis la pêche et la sylviculture. L'opération recouvre le recueil des données terrain, leur analyse et leur diffusion sous différentes formes. Il a eu lieu de septembre 2010 à février 2011.

Le recensement agricole concerne l'ensemble des exploitations agricoles françaises, qu'elles soient grandes ou petites, que l'agriculture corresponde à l'activité principale ou secondaire de l'exploitant. L'enquête se déroule auprès des chefs d'exploitation sur l'ensemble du territoire national : métropole, départements d'Outre-mer et collectivités d'Outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, soit plus de 500 000 exploitations agricoles interrogées. Il s'agit d'une obligation légale à laquelle l'agriculteur doit répondre.

Le recensement agricole étudie toutes les facettes de l'agriculture d'aujourd'hui. Il s'intéresse à la campagne de production agricole 2009-2010. Quelques 700 données sont recueillies relevant de grandes thématiques, dont les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités (tourisme vert...), la commercialisation des produits en circuit court (types de produits, vente directe et indirecte...), l'emploi (salarial, emploi familial...) et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations qui sont évaluées à partir de l'enquête annuelle RICA.

Pour en savoir plus :

Site Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Site de la DRAAF : www.draaf.centre.agriculture.gouv.fr

Sur la PAC www.telepac.agriculture.gouv.fr

Sur le recensement agricole 2010 et les premiers résultats

Pour la région Centre www.draaf.centre.agriculture.gouv.fr/Recensement-agricole-2010

Au niveau national www.agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - 45042 Orléans CEDEX 1
Tél.: 02 38 77 40 60 - Fax : 02 38 77 40 69



Directeur de la publication : F. Progetti
Rédacteur en chef : P. Barbéra
Composition : SRISE Centre